

N/REF : 4/12/2025 10H22 C:002020 I:02570
V/REF : AC/C34631
V/Email reçu le Jeudi 04/12/2025 a 10H22

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BEL
IMMEUBLE : BEAULIEU -BEL
22 A 28, RUE DE BEAULIEU
.
35400 ST MALO

Rennes, le

15 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-006

LOCALISATION : 22 RUE DE BEAULIEU - PASS CHANTIER JUSQU'AU 12/12
LOGEMENT N° 006519, PORTE N°6519, 4° ÉTAGE, TYPE 5
MOTIF : QUALIGAZ GAZ 006519 BEL . (BEL - 02 - 22)
TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ GAZ SI BESOIN SUIVANT DIAG

Donneur d'ordre : Mme S FARUEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 12/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AÉRATIONS
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIQUE QUALIGAZ
CERTIFICATION QUALIGAZ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 12/12/25 a 14H31 sfaruel@aiguillon.com

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 12/12/25 A 14:28 MME S FARUEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz locat./+QUALIGAZ	1	120,00	120,00
TOTAL H.T.				120,00
T.V.A. a 10,00%				12,00
TOTAL T.T.C.En EURO				132,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.